

Conseil municipal du 26 juillet 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce lundi 26 juillet, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Absents : Audrey MULLER ; pouvoir donné à Martine DUPONT

Sandie GONNOT ; pouvoir donné à Chantal SIMONNET

Patrick MONIN ; pouvoir donné à Bernard COMTET

Daniel CASSEVILLE ; pouvoir donné à Christian FAURE.

Convention avec les communes de BRIENNE et JOUVENCON pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour la prochaine rentrée scolaire

Vu le nombre d'inscriptions dans les écoles, plus de 160, la capacité actuelle des locaux du RPI est insuffisante. Suite à plusieurs réunions entre les maires de BRIENNE, LA GENETE et JOUVENCON,

- aucune commune n'a les locaux adéquats
- la location d'une cellule modulaire prête à l'emploi est retenue.

Après des devis réclamés par chaque commune, la solution la plus avantageuse est « ALGECO ». La cellule modulaire sera installée sur la commune de JOUVENCON, où le nombre d'élèves sera le plus important, et la cour suffisamment grande et sécurisée. La 7^{ème} classe regroupera les grandes sections de maternelle et une moitié des CP(l'autre moitié restant sur LA GENETE). Une convention entre les 3 communes sera revue annuellement, définissant une participation équitable entre les 3 parties.

Pour un « ALGECO » de 54 m², avec chauffage et normes scolaires, les tarifs sont les suivants :

- 13449,44€ HT / an(y compris montage et démontage)
- 613€ assurance GROUPAMA / an
- 2000€ de frais scolaires
- environ 900€ consommation électrique
- 400€ HT connexion électrique

Total : 17362,44€ HT pour les 3 communes, soit 5787,48€ HT par commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération sur la convention BRIENNE, LA GENETE, JOUVENCON actant la location d'une cellule modulaire sur JOUVENCON, à la prochaine rentrée scolaire.

Demande de subvention du Club des GENETODS

Monsieur le Maire demande au club de fournir d'abord un bilan financier et une explication des futurs projets.

Aucune délibération n'est prise pour le moment.

Futurs bureaux de votes dans les communes

La Préfecture a demandé aux communes de préciser, à terme, où se situeraient leurs bureaux de vote. La salle PIGUET, pour LA GENETE, serait bien adaptée.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération désignant la salle PIGUET comme futur bureau de vote.

Convention avec ENEDIS

Lors d'un conseil municipal antérieur, une convention avait été votée, autorisant ENEDIS à fournir des devis globaux, lors des raccords des réseaux électriques dans les projets de constructions multiples de maisons.

Première présentation d'un devis de 4355,62€ HT pour un raccordement de 5 futures maisons, Chemin des ORMES. Cette somme correspond à l'intervention sur le domaine public, donc à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le paiement du raccordement Chemin des ORMES.

Aide aux familles pour les vacances d'été

Tous les ans, la commune participe financièrement aux activités estivales des enfants. Auparavant, était allouée la somme de 3,5€ par jour, par enfant sur 15 jours. Il est décidé d'augmenter la participation à 5€ par jour, par enfant sur 15 jours.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération sur la participation communale à 5€.

Questions diverses

- Environ 35 personnes ont répondu favorablement au sondage en faveur du repas des cheveux blancs, prévu le 10 octobre 2021.

- Mr LEROY avait sculpté la 1^{ère} statue au Domaine des Druides. Après son vol, il serait d'accord pour en refaire une, pour environ 2000€.

- Le logement jouxtant le local commercial du BBE a été libéré le 25 juillet 2021. Des avenants notifiant les éventuelles nuisances sonores et musiques amplifiées ont été ajoutés au bail des nouveaux résidents, ainsi qu'au bail du local commercial.

- L'employé communal, Dominique SANVERT a été déclaré inapte tous postes. Monsieur le Maire propose une journée nettoyage de l'Arboretum et du Domaine des Druides, samedi 7 août 2021, par des volontaires du Conseil municipal.